

Quelle solidarité pour quel vieillissement ?

Michel Messu

► **To cite this version:**

Michel Messu. Quelle solidarité pour quel vieillissement?: Communication au Congrès de l'Association Franco-japonaise de sociologie, Université d'Iwaki (Japon), 6-7 octobre 2001. L'Harmattan. Quand la vie s'allonge. France-Japon, L'Harmattan, pp.255-262, 2004. halshs-00257284

HAL Id: halshs-00257284

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00257284>

Submitted on 19 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Congrès de la SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE DE SOCIOLOGIE
Université d'Iwaki (Japon),
6-7 octobre 2001.

Quelle solidarité pour quel vieillissement ?

Il est un débat public fort ancien, un débat de société comme on dit communément, c'est-à-dire un débat qui met aux prises divers ensembles d'opinions fondées aussi bien sur des croyances ou des systèmes de croyances, parfois ancestrales, que sur des connaissances positives procédant d'un des domaines relevant du savoir scientifique, bref un débat « indécidable » eu égard à la nature des arguments mobilisés et des enjeux qu'il comporte. Il existe donc, en France, un débat public ancien qui porte sur la question de savoir s'il est préférable de confier à la puissance publique la prise en charge de la personne âgée, surtout lorsqu'elle est dans le besoin, ou, *a contrario*, de la laisser à la charge de sa parenté proche, de ses descendants le plus souvent, ses « aidants naturels » comme l'on dit encore. Ce débat est devenu particulièrement vif après la Révolution française, quand les conceptions de la justice sociale se sont dégagées de l'emprise du *fatum*, de la réalisation d'un destin, grand ordonnateur des heur et malheur individuels et collectifs, pour mieux comptabiliser les contributions de chacun au bien être collectif. Ce qui allait permettre d'apprécier autrement les rétributions sociales auxquelles les individus pouvaient prétendre.

C'est sur ce fond idéologique que le sort des vieux travailleurs allait susciter diverses réactions sociales. Usés par le travail et des conditions de vie souvent difficiles, devenus de ce fait « inemployables » pour les entreprises et inemployés par celles-ci, ils étaient finalement rejetés par leur entourage, notamment familial, parce qu'ils ne représentaient plus qu'une « bouche inutile à nourrir ». Toute une réflexion sur la manière de pratiquer des formes de prévoyance afin d'assurer les

vieux jours des travailleurs en sortira. Ce sera le long débat idéologico-politique sur la retraite des vieux travailleurs, élargie par la suite à l'ensemble des actifs. Anne-Marie Guillemard, dans les travaux qu'elle a consacré à la formation du dispositif français des retraites, a bien souligné comment il avait fallu rendre visible cette vieillesse indigente des classes populaires et de leurs vieux travailleurs pour que s'esquisse à l'aube du XX^e siècle une politique de la vieillesse ¹.

Mais déjà, parmi les arguments que partisans ou adversaires de cette politique pouvaient s'échanger, la question de savoir s'il revenait bien à la puissance publique d'aider les vieillards démunis était centrale. Qui de l'Etat, des collectivités territoriales, ou des familles avaient « vocation » à prendre en charge le vieillard incapable de subvenir à ses besoins ? Quelles conséquences sociales attendre d'une prise en charge par les uns ou par les autres ? Quels avantages, éventuellement, pouvaient en espérer les vieillards concernés ? Autant de questions qui vont hanter, et hante encore, la réflexion politique à l'endroit des personnes âgées démunies et dépendantes.

Sans faire l'histoire fine de cette réflexion, signalons seulement que dans les années soixante encore, dans un texte qui fera date : le *Rapport Laroque*, la mobilisation des familles, « aidants naturels » des plus âgés, s'impose, notamment pour contrecarrer les tendances institutionnalisantes de l'Etat et sa tentation de faire passer dans le même moule social tous les vieux, tous ceux qui se trouvent fatidiquement frappés par la limite d'âge, la limite légale de la retraite.

Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix, au plus fort des inquiétudes concernant l'avenir des dispositifs de la Sécurité sociale, notamment de sa branche « vieillesse », de nouveau l'entourage familial, cette fois au nom d'une solidarité qui, « naturellement » toujours, est censée lier entre eux les membres et les générations d'une même famille, se trouvera solliciter pour soulager la collectivité du poids que le vieillissement de la population fait désormais peser sur celle-ci. Sans en appeler pour autant à une guerre des âges, les pouvoirs publics vont néanmoins réclamer une présence plus forte des descendants auprès de leurs parents âgés, tout particulièrement lorsque ces derniers se trouvent en situation de perte d'autonomie.

C'est donc au nom d'un sentiment, le sentiment filial, d'une dette individuelle et sociale contractée par les descendants, d'une solidarité intergénérationnelle, que l'Etat va tendre à repenser son implication dans la gestion de la vieillesse dépendante ou en perte d'autonomie. En somme, la raison du cœur au secours de la rationalité étatique. Plusieurs raisons ont présidé à cette tentative de redéfinition des rapports entre les pouvoirs publics et les générations qui s'entrecroisent au sein de la famille. Parmi celles-ci, il en est une qu'il nous faut traiter de manière particulière parce qu'elle offre une sorte de soubassement idéologique à toutes les autres. En effet, toutes ces « raisons » admettent le même fondement socio-démographique, toutes entendent réfléchir le nouveau paysage démographique qu'offre nos sociétés que Galbraith avait qualifiées de « sociétés d'opulence ».

Précisons notre propos.

1- Les nouvelles strates socio-démographiques des nouveaux problèmes

Rappelons, d'abord, un constat historique et statistique. Depuis les années 60, les rapports entre les générations ont connus bien des changements. Plus précisément, ce qui a changé au cours de cette période est la manière dont se déroule dans le temps ces rapports. Ils durent plus longtemps, la coexistence des générations se fait sur une plus longue période. Et, peut-être surtout, des temps nouveaux de coexistence vont s'imposer. Cela s'est fait par allongement et généralisation d'un découpage qui avait déjà cours, de temps sociaux de coexistence qui scandaient déjà le cours de la vie des individus. Le temps de la jeunesse d'une part, qui dure plus longtemps, notamment sous la forme d'un allongement et d'une généralisation de la scolarisation des jeunes (à 22 ans, en 1968, moins de 10% de la classe d'âge était encore scolarisé ; à la fin du siècle, plus du tiers l'est toujours), mais aussi, et surtout, par une cohabitation avec les parents qui se prolonge souvent au-delà de 25 ans (aujourd'hui, la majorité des 18-25 ans cohabitent avec leurs parents). Alors que jusqu'à la fin des années cinquante c'est vers 21 ans que les jeunes gens quittaient le giron familial et accédaient à l'autonomie de l'âge adulte –généralement après le service militaire pour les garçons, par un mariage précoce pour les filles-, désormais la jeunesse se prolonge bien au-delà de cet âge. Alors que les $\frac{3}{4}$ des femmes de 22 ans étaient mariées en 1960, aujourd'hui elles ne le sont qu'aux environs du quart. La nécessité d'obtenir une plus forte dotation scolaire, l'accès plus tardif au mariage ou à la vie maritale, prolonge d'autant et le temps de la jeunesse et la dépendance à l'égard de la génération des parents.

En retour, si l'on peut dire, et c'est ce qui retiendra prioritairement notre attention, un autre temps de coexistence entre les générations s'est généralisé au cours de la même période, c'est celui du temps de la post activité professionnelle, du temps de la retraite des ascendants. Ce temps aussi s'est généralisé et –c'est ce qui nous intéressera au premier chef- s'est allongé. En 1970, la retraite se prenait, pour le régime général des salariés, à 65 ans. A ce moment il restait une espérance de vie de 13 ans, pour un homme. Aujourd'hui, quand la retraite légale est fixée à 60 ans, le même homme a une espérance de vie de plus de vingt ans. C'est que l'espérance de vie, en moyenne, continue de croître d'un trimestre par an. D'où, dans un contexte de ralentissement de la natalité, le poids relatif plus grand des plus de 60 ans, ce que certains continuent d'appeler le « vieillissement de la population », d'autres, notamment des politiques comme M^me Ségolène Royal, préférant parler de « Printemps des grands parents »². Il nous faudra revenir sur ce point.

En attendant, lorsque se combinent le rajeunissement de l'âge légal d'accès à la retraite et l'allongement de l'espérance de vie, se chevauchent de plus en plus les générations d' « âgés », ou plutôt les générations d'inactifs pensionnés. La génération des soixante ans, inactifs mais en bonne santé, généralement dotés en patrimoine et en capacité de consommation, mais qui restent malgré tout la génération des « petits » pour les plus de quatre-vingts ans. Cette deuxième génération d' « âgés » est celle qui enregistre de plus en plus ce que les épidémiologistes appellent des « incapacités ». C'est

à cette génération que l'on pense généralement lorsque l'on entend mobiliser les « solidarités familiales » pour alléger la charge sociale que peut représenter leur prise en charge. Mais, aujourd'hui, ce dédoublement de la strate des « âgés » paraît presque caduc. Une nouvelle strate se profile de plus en plus nettement, celle des centenaires. Génération de centenaires généralement très dépendants des institutions médicales, sanitaires et sociales, et pour lesquels la « solidarité sociale » -celle de la Sécurité sociale d'abord, de l'assistance sociale ensuite-, semble devoir toujours s'imposer.

Pour le dire en peu de mots, les rapports entre les générations admettent donc, de nos jours, un nouvel ordonnancement. La tripartition des âges construite dans la première moitié du XX^e siècle a éclaté. Des « âges » nouveaux ont fait leur apparition dans une sorte d'empilement toujours repris. Ou, plutôt, les strates de statut socio-démographique se sont redéfinies et affinées. La jeunesse d'un côté, qui va recevoir la valorisation que l'on sait. Les « retraités » qui, à soixante ans, ni même, de plus en plus, à soixante-quinze ans, ne sont encore des « vieux ». Ceux que l'on va tenir pour tel, le sont le plus souvent du fait des « incapacités » qu'ils connaissent, bien souvent autour de leur quatre-vingtième année. Et enfin les « très vieux », les centenaires, totalement dépendants des institutions sociales. Une strate pivot, celle des adultes actifs, moins étalée dans le temps qu'antérieurement, semble porter l'édifice –si l'on retient cette métaphore abusive.

2- Le vieillissement de la population, une notion à repenser

Diverses spéculations ont eu cours à ce propos. L'une d'elle a cherché à faire dépendre le niveau de la fécondité des jeunes générations d'adultes de la disponibilité de la génération précédente, celle donc des « grands-parents ». Disponibles, ces derniers seraient à même de fournir une offre de garde et de soutien moral et matériel –gratuite qui plus est- favorable aux projets de procréation. S'ils se trouvent occupés à l'entretien de la génération de leurs propres parents –leurs mères le plus souvent-, ils décourageraient les projets de procréation de leurs enfants. De ce point de vue, une plus grande fréquence de la coexistence d'une quatrième génération aurait un effet négatif sur la natalité. A l'appui de la thèse, on peut penser que ceux qui forment la génération des arrière-grands-parents, n'ont comme seul recours que la génération de leurs enfants, déjà sexagénaires et déjà parents ou grands-parents. La génération des arrière-grands-parents ne peut guère se tourner vers celle de leurs propres petits-enfants sous peine d'être en concurrence avec leurs arrière-petits-enfants. Mais, même en ne s'adressant qu'à leurs propres enfants, ils réduisent malgré tout les possibilités de recours de leurs petits-enfants à leurs propres parents pour s'occuper de la génération des arrière-petits-enfants. D'où l'idée du frein aux naissances et les craintes démographiques énoncées ici ou là. Comment imaginer, par exemple, que la jeune mère de 30 ans augmente sa progéniture si elle ne peut compter sur le soutien durable de ses

parents ou si elle doit elle-même s'occuper de sa propre grand-mère -ou de celle de son mari- devenue impotente ?

Mais laissons là les spéculations. Car il est, en fait, prématuré de tenter de se prononcer sur les effets induits par la multiplication des générations. Certes, on voit se dessiner autrement que sous la forme d'une belle pyramide la distribution des âges et l'empilement des générations. Une colonne ou une cheminée viendrait s'y substituer du fait de la coexistence d'un plus grand nombre de générations, elles-mêmes moins étoffées que dans le passé –en tout cas celui qui va du Second conflit mondial au milieu des années soixante. Pour la suite de nos réflexions, ce serait donc moins une logique de la succession et du remplacement des générations qu'il conviendrait d'adopter, qu'une logique de la cohabitation et du glissement des âges.

Vieillir, dans ces conditions, ce n'est plus basculer d'un âge dans l'autre et se retrouver brusquement en première ligne face à la mort. Vieillir, c'est glisser au fil des ans d'un statut socio-démographique à l'autre, et être vieux, être un « vieillard », c'est atteindre le dernier statut en date après lequel cesse la vie et ses différents âges. Et si par hypothèse, hypothèse au demeurant pas entièrement dénuée de fondement, nous considérons que la vieillesse –la vraie vieillesse serait-on tenté de dire-, n'advient, en général, que dans les dix dernières années de la vie, celles au cours de laquelle la santé se dégrade, la solitude –surtout chez les femmes- grandit, les « incapacités » se font jour, l'âge d'entrée dans cette vieillesse ne cesse de reculer. Il recule d'ailleurs dans les mêmes proportions que s'accroît l'espérance de vie et la qualité de cette vie. Ce qui produit ce paradoxe, souligné notamment par Robert Rochefort, ce que les démographes appellent le « vieillissement démographique » -c'est-à-dire la progression continue du poids des plus de 60 ans (à l'horizon 2006, il est prédit qu'ils seront plus nombreux que les moins de 18 ans)- ne conduit pas, tant s'en faut, à un accroissement brusque des « vieux » dans notre société. Le « vieillissement démographique » n'a pas fait de nos contrées un royaume de gérontes. Il a plutôt favorisé l'apparition d'une strate socio-démographique intercalée entre celle de l'âge mûr actif et celle de la « vraie vieillesse » marquée par la dépendance. Tout comme le retard de l'entrée dans la vie adulte a fait apparaître un nouvel âge social marqué par une forte dépendance à l'égard des parents et une non moins forte indépendance en matière de mœurs et de style de vie.

La coexistence avec des générations de « toujours plus âgés » retarde en quelque sorte l'entrée dans la « vraie vieillesse ». On reste jeune, ou on n'est pas encore vieux, tant que l'on se trouve entouré de personnes plus âgées que soi. Aussi, comme l'exprime Robert Rochefort, « plus la population comportera des proportions importantes de plus de 60 ans, plus l'âge *médian* de la population progressera et plus on restera jeune longtemps ! »³. La vieillesse est bien une notion relative et celle de « vieillissement démographique » réclame d'être repensée.

Dans ces travaux historiques, Patrice Bourdelais avait déjà souligné combien ces notions de « vieillesse » et de « vieillissement » rendaient anachroniques nos perceptions des âges de la vie et des personnes qui en étaient le support⁴. Le « vieillissement démographique » est une construction intellectuelle, l'œuvre de la science démographique naissante qui propose cette métaphore biologique

individuelle pour décrire une société dans son ensemble. Pour Patrice Bourdelais, l'exemple d'Alfred Sauvy à l'appui, « Le vieillissement démographique a donc été principalement utilisé comme une arme de propagande nataliste inavouée »⁵. Pour nombre de démographes, le « vieillissement » est la cause de bien des maux. Il est, par exemple, responsable des revers de l'histoire économique, sociale et politique de la France des dernières décennies du XIX^e siècle et des premières du XX^e. Il est maintenant une menace pour les dispositifs sociaux mis en place au lendemain du Second conflit mondial, et surtout, comme le professait déjà en son temps Sauvy, il signe l'hégémonie d'une mentalité passéiste, paresseuse et peu encline à l'engagement et à la prise de risque. Le « vieillissement démographique » relève ainsi de cette « pédagogie de l'inquiétude » dont parle Patrice Bourdelais. Peut-on vraiment reconnaître la strate contemporaine des 60-75 ans, des « séniors » comme disent les gens du marketing, dans ce tableau dressé notamment par l'un des mentors de la socio-économie et de la démographie française du XX^e siècle ?

Pour en arriver là, et comme l'a plusieurs fois noté Hervé Le Bras, le terme de « vieillissement » a subi un déplacement sémantique⁶. Utilisé, jusqu'à la Première guerre mondiale, pour caractériser un stade du processus civilisationnel –le « vieillissement des nations » qui provoque le ralentissement des naissances, prétendait Leroy-Beaulieu ; qui est provoqué par le ralentissement des naissances rectifiera Sauvy- le « vieillissement » devient, après la Seconde guerre mondiale, l'indicateur de la proportion de personnes âgées dans l'ensemble de la population –ce que chiffrent les ratios jeunes/vieux ou adultes/vieux utilisés par les démographes. Mieux, comme le souligne Hervé Le Bras, ce déplacement est réversible, ou plutôt permet constamment de changer d'échelle, de passer des individus à la nation, de la nation à la civilisation, et réciproquement. Ces figures de rhétorique sont grosses cependant d'effets idéologiques.

Pour notre part, nous nous en tiendrons à ceux qui permettent d'associer proportion plus grande de plus de 60 ans dans l'ensemble de la population et menaces diverses pour l'avenir. Pour l'avenir des systèmes de retraite et de la Sécurité sociale, dans la plus part des cas, mais aussi parfois, pour le dynamisme d'ensemble de la société française, tant sur les plans économiques et sociaux que culturels, en évitant de parler, comme le font certains, du devenir de la nation elle-même, de la civilisation et du monde Occidental dans lequel elle s'inscrit.

3- Quelles sont les conséquences sociales du « vieillissement démographique » ?

D'emblée, réaffirmons que ce n'est pas le « vieillissement », la part relative croissante des plus de 60 ans dans la population –pour s'en tenir à une définition commode mais arbitraire- qui induit mécaniquement une menace pour la pérennité des systèmes de retraite ou de remboursement des soins médicaux, ou encore de prise en charge de la dépendance, etc. Les difficultés rencontrées par ces

dispositifs et largement analysées depuis quelques décennies ne sont pas le fruit d'un phénomène simple et unique : le « vieillissement ». Elles résultent d'un ensemble relativement complexe de facteurs, eux-mêmes parfois profondément variables. L'analyse, ici, doit être menée prudemment et de manière continuée. Ce qui n'a pas toujours été le cas. D'où les déviations idéologiques repérées par Hervé Le Bras.

Nous l'avons déjà dit c'est l'allongement de l'espérance de vie qui fait cohabiter plusieurs générations d'âgés. Cet allongement –spectaculaire au regard du temps long- est bien sûr à mettre en relation avec la consolidation pendant tout le second XX^e siècle d'un ensemble convergent de « sécurités » (politiques et militaires ; sociales et sanitaires ; collectives et individuelles). Bien entendu, nombre d'événements sont venus contrarier, dans tous ces domaines, la consolidation de ces « sécurités ». Que ce soit le conflit algérien, les événements de mai 68, la crise de l'emploi des années quatre-vingt ou la propagation du rétro-virus du SIDA... ce sont là autant de contre-exemples mais dont on ne peut dire qu'ils ont inverser la tendance au renforcement des « sécurités ».

C'est donc sur ce fond de consolidation des « sécurités », auxquelles il conviendrait d'ajouter l'accroissement général du pouvoir d'achat -grâce notamment à l'augmentation des rémunérations salariales, l'élargissement des patrimoines possédés, tant sous la forme d'une résidence que sous celle d'une épargne ou d'un portefeuille boursiers-, de la progression du niveau général d'éducation et de culture, etc., c'est donc sur ce fond que doit s'apprécier le « vieillissement » de la population. Si l'on procède ainsi, on ne manquera pas de voir que les effets bénéfiques de ces changements historiques vont aussi aux personnes âgées.

Ainsi, elles forment aujourd'hui un potentiel de consommateurs directs et indirects non négligeables. En moyenne, leur pouvoir d'achat est équivalent à celui des actifs. Ce qui représente un renversement spectaculaire des tendances du passé. Et si toutes ne sont pas fortunées, le nombre des « pauvres » parmi elles a connu une régression notable. Les « économiquement faibles » comme l'on disait lorsqu'a été institué, en France, le « minimum vieillesse », se recrutent de moins en moins parmi les plus âgés et, exceptionnellement parmi la génération des 60-75 ans. Pour mémoire rappelons qu'en 1970, plus de 2 200 000 personnes âgées recevaient ce « minimum vieillesse ». Le nombre a été divisé par deux et le montant du « minimum » multiplié par trois depuis.

Ce recul de la précarité séculaire des revenus des personnes âgées tient d'ailleurs à une raison simple. Cette génération, dans son ensemble a pu cotiser à l'assurance vieillesse (régime de base et complémentaire) tout au long de sa période d'activité professionnelle, et partant a pu bénéficier d'une retraite à taux plein qui la mettait à l'abri du besoin. Ce qui, par simple translation temporelle, et à condition qu'aucune modification réglementaire n'intervienne en la matière, caractérisera la génération des octogénaires puis des centenaires dans les années à venir. De plus, comme l'ont établi certains travaux d'économistes, l'aisance économique moyenne des retraités contemporains tient aussi pour une bonne part aux revenus complémentaires qu'ils tirent du patrimoine qu'ils ont pu accumuler.

Ajoutons encore que ce constat générationnel d'amélioration du niveau de vie des personnes âgées risque de ne pas s'infléchir même après l'adoption de mesures moins favorables pour le calcul du montant des retraites et de prélèvement plus forts sur celles-ci. De manière lapidaire on peut dire que le niveau de vie des personnes âgées continuera de progresser même si le taux des retraites tend à baisser. Cela tient bien sûr à ce que, comme pour les actifs depuis maintenant plus de trente ans, l'activité salariée de la femme élargit sensiblement l'assiette des revenus du ménage, donc des retraites perçues par un couple bi-actif –comme disent les statisticiens. Tout cela, évidemment, à la condition que le couple ex bi-actif perdure sur le plan existentiel. Non pas, ou du moins pas seulement, celui de l'existence des individus, mais celui du couple lui-même, comme entité sociale. Sinon, les risques de précarité pécuniaire associés à l'isolement de la personne, qui sont de plus en plus repérés dans les situations les moins favorables, tendraient à se multiplier et à réduire sensiblement la portée de l'observation précédente.

Cela dit, et pour l'heure, il est peu probable que le niveau de vie des personnes âgées se transforme de manière alarmante dans la période à venir. Il en ira peut-être autrement quand les générations qui auront connu des itinéraires professionnels accidentés se présenteront aux guichets des Caisse de retraite. En attendant, les jeunes retraités d'aujourd'hui, assurés de revenus « confortables », restent des agents économiques de première importance. Non qu'ils deviennent tous dispendieux. La tendance à l'épargne existe bel et bien –pour le plus grand profit des banquiers et des assureurs. Mais ils consomment néanmoins. Quoique de manière différente des plus jeunes. Aux dires des analystes en matière de marketing, ils sont plus réfléchis, moins sujets aux enthousiasmes des modes, mais loin d'être insensibles aux innovations technologiques. A l'analyse, il semble bien qu'en ce domaine l'effet d'âge vienne redoubler l'effet de génération. Lorsqu'on est un retraité aux revenus désormais confortables mais qui a connu l'époque des restrictions, la dépense mesurée et l'épargne dicteront la conduite de consommation. Lorsqu'on est un plus récent retraité qui a connu les délices de la société de consommation, celles-ci lui dicteront son comportement plus dépensier.

Mais dans tous les cas, la personne âgées restera un consommateur de biens et services divers et variés, et pas seulement un consommateur de soins médicaux source d'inflation en matière de dépense de santé et de déficit aggravé de cette branche de la Sécurité sociale. Consommateurs de biens multiples, depuis des produits alimentaires plus sains jusqu'au logement plus confortable en passant par des loisirs plus enrichissants. Certes, le budget « santé » tend à s'accroître avec l'âge. Avant 65 ans il représente 6% du budget des familles, il passe à 8% entre 65 et 74 ans, pour atteindre plus de 10% au-delà de cet âge. Comme l'essentiel de ces dépenses se trouvent remboursées par la Sécurité sociale et les mutuelles complémentaires, on y trouve là l'origine des équivalences : vieillissement = dépenses accrues de santé = déficit de la Sécurité sociale.

Equivalences qui ne peuvent être établies qu'en faisant abstraction des comportements d'ensemble de cette fraction de la population, notamment de leurs comportements consuméristes, d'un côté, et de

l'autre, des avantages immédiats que peuvent y trouver les sociétés pharmaceutiques, les professions médicales et paramédicales, etc.

4- Les *boomers* de la société de consommation

En termes de consommation et d'activités économiques la génération des jeunes retraités est loin de constituer un « poids » social. Tant s'en faut ! Les publicistes et autres gens du marketing l'ont depuis longtemps compris qui en ont fait des « seniors » et leur adressent messages et produits spécifiques. A titre d'anecdote reprenons l'exemple donné par Robert Rochefort concernant l'automobile. Continuer à conduire, même à un âge avancé, est un signe de « bonne santé » et la marque d'une réelle participation à la vie sociale au sens large. Les seniors continuent à conduire, comme ils l'ont toujours fait puisque ce sont eux qui ont participé à la généralisation de ce bien. Ils continuent donc aussi à acheter des automobiles. Environ 50% des achats d'automobiles neuves sont le fait des plus de 50 ans. « Des modèles que l'on ne s'attendait pas forcément à voir plébisciter par les seniors le sont vite devenu. L'exemple de la Twingo n'est plus à rappeler si ce n'est pour signaler que ce succès a d'abord gêné les responsables de Renault, qui pensaient que cela nuirait à la diffusion de ce modèle chez les plus jeunes ! »⁷ De manière générale, ils sont le cœur de cible des véhicules de gamme « moyenne supérieure » faisant largement appel aux innovations techniques et technologiques. Ils remettent même au goût du jour les « coupés », symboles de la libération de la jeunesse des années 50 et 60 ! Qu'advient-il avec la génération issue du *baby-boom*, qui est née avec l'automobile et en a autorisé l'usage aussi bien aux hommes qu'aux femmes ?

Gageons que cette dernière génération, qui formera donc celle du *papy-boom*, confortera ces comportements d'intense participation au monde économique et social. Et nous n'avons encore rien dit de leurs nouvelles activités sociales, culturelles, sportives... et de leurs engagements au cours de la première phase de leur seniorité. D'après une enquête du CREDOC, les *baby-boomers* ont déjà annoncé la couleur : majoritairement (59% des 45-49 ans, 54% des 50-54 ans) ils affirment vouloir s'engager dans la vie associative lors de leur retraite. D'abord -les années de « crise » aidant-, dans l'humanitaire et le social. Ensuite, dans les domaines des loisirs, du sport et des activités éducatives⁸. Le sens de l'utilité sociale ne les a pas quitté. Ils refusent de se laisser enfermer dans le ghetto du Troisième âge autocentré sur sa « vieillesse », de former ce « continent gris » que nous avaient prédit certains prostectivistes. Les *boomers* sont altruistes, du moins le déclarent-ils, et n'entendent pas faire entrer la société dans une nouvelle ère glaciaire.

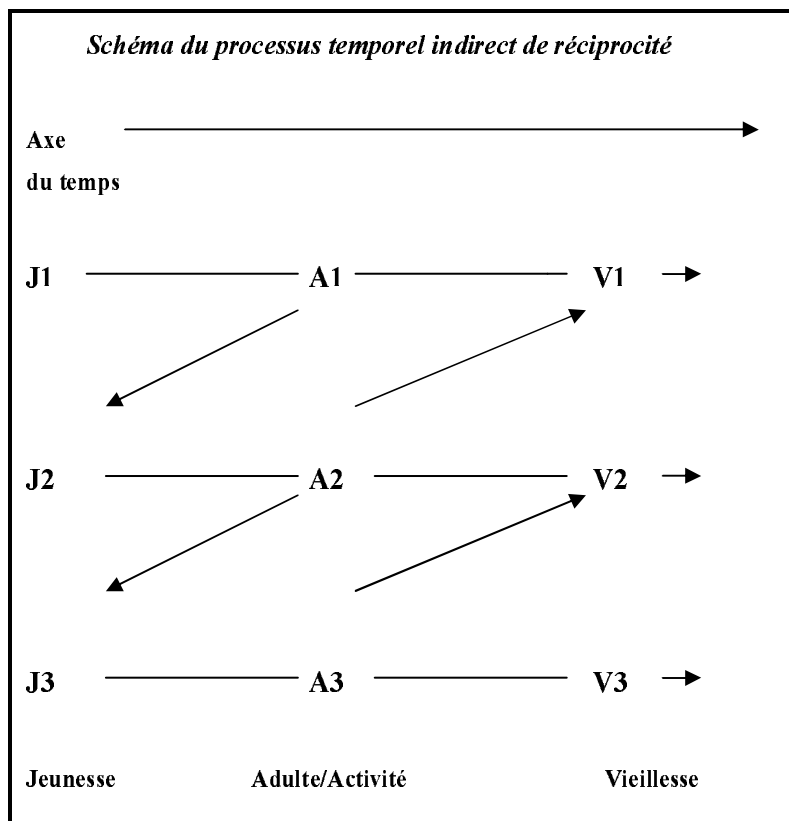
5- La famille, le marché et l'État

C'est ici que les relations familiales, l'exercice de la solidarité pour certains sociologues, prennent toutes leurs dimensions. On sait combien la vision parsonienne des rapports entre les générations est loin de correspondre à ce que les individus, dans leurs familles respectives, ont effectivement pratiqué au plus fort du développement de la société industrielle (j'avais développé ce point lors de notre précédent colloque, à Paris, en octobre 1998). Pour mémoire seulement, rappelons que les relations entre les générations, qui avaient été peu étudiées jusque dans les années 80, sont désormais tenues pour des enjeux de société centraux. Elles sont même envisagées sous la forme d'une sorte de nouveau contrat social, non plus entre les individus, mais entre les générations, un « *new deal* entre générations » comme l'écrit Xavier Gaullier ⁹.

Ici, peuvent être passé en revue tous les échanges, les dons qui ont cours entre les générations d'une même famille. Dons matériels et monétaires, don de temps, de soins, d'attention... don de soi donc, sans parler du « don de la vie » comme l'on dit habituellement. Ce sont toutes ces pratiques d'échange, qui fonctionnent aussi à la dette à honorer souvent de manière différée, voire symbolique, que l'on a souvent rebaptisées du vocable « renouveau des solidarités familiales » ¹⁰. Ce qu'on désigne comme la résurgence d'une solidarité propre à la famille est bien d'abord un intérêt théorique retrouvé pour des pratiques ancestrales d'entraide, de secours, de don... et, devrions-nous ajouter, de partition ou de ségrégation sociale. Puisque c'est ainsi que se construit socialement la famille, qu'elle s'intériorise chez l'individu et s'extériorise dans ses comportements. C'est proprement, comme on le dit parfois, « faire famille », circonscrire la sphère du familial individuel, délimiter l'univers des siens, ceux avec lesquels on échange autrement qu'avec les autres.

Maintenant, au-delà du constat sociologique de la permanence des pratiques solidaires entre les générations, se greffe une question d'ordre éthique que d'aucuns ont appelé la problématique des « justes transferts » entre des générations imbriquées, entre des descendants en mal de soins éducatifs et de legs, d'une part, et des ascendants en mal de retraite et de soins médicaux, d'autre part et pour faire court. La question centrale, dans ces conditions, apparaît être celle du financement conjoint des deux générations dépendantes. Cela donne le *dilemme des générations* ¹¹. Bien sûr l'Etat-providence, par son pouvoir de contrainte collective et ses institutions de gestion des « risques sociaux », permettra des formes de solidarité intergénérationnelle socialisées susceptibles de pallier l'inefficience relative mais réelle des seules solidarités générationnelles familiales.

En codifiant un processus temporel indirect de réciprocité (selon le schéma ci-après), l'Etat a réduit, sans le supprimer d'ailleurs, le rôle des réciprocités directes (dons, héritages...) et leur effet mécanique en termes de bénéfice individuel.



Certes, et c'est bien là le point faible de ce schéma archétypal des solidarités intergénérationnelles, ça ne fonctionne bien qu'en régime permanent, toutes choses égales par ailleurs, selon une hypothèse de confiance que doivent partager tous les acteurs, notamment sur les normes implicites qu'il contient. Le schéma devient fragile en période d'incertitude et de modification des données contextuelles. Or c'est bien ce qui a caractérisé l'histoire de nos sociétés depuis la formation des Etats-providence, notamment la période qui s'est ouverte depuis les années 70. Ainsi l'enfant n'est plus perçu comme une ressource à court ou long terme, il ne représente plus un « bâton de vieillesse » comme on pouvait encore le dire dans la première moitié du XX^e siècle. Il est devenu un « investissement » et engendre de ce fait des coûts autrement plus importants, aussi bien en temps qu'en argent. De même, au cours de la période de forte montée du chômage, la confiance dans les dispositifs sociaux de retraite a été ébranlée, sans avoir disparue pour autant, tant s'en faut. D'autre part, dans la même période de nouvelles ressources, notamment sur les marchés financiers et les assurances, sont venues complexifier le paysage du financement de la retraite pensionnée.

On ne peut donc s'en tenir aujourd'hui à la classique dichotomie entre formes archaïques de solidarité et formes modernes, contemporaines, du développement de l'Etat-providence. Comme si les premières ne pouvaient décrire une solidarité qu'à rayon court. Essentiellement organisée autour de l'idée que l'aide reçue, notamment pendant les vieux jours, honore d'abord la dette contractée à la naissance, même si elle se trouve accompagnée d'une promesse d'héritage. En tout cas, le rapport entre les

génération est caractérisé par l'absence de dispositifs publics, par le faible poids des produits financiers et des assurances, par des investissements éducatifs souvent limités..., bref, la solidarité, dans ces conditions, ne décrit rien d'autre que l'histoire et le fonctionnement ordinaires de la famille. Les formes modernes de solidarité intergénérationnelle, quant à elles, sont dérivées du développement de la protection sociale et de l'Etat-providence. Développement qui autorise à la fois de lourds investissements éducatifs et une retraite conséquente, du moins en moyenne. Dans ce cas de figure, la solidarité entre les générations prend l'allure non plus d'un échange direct entre deux termes, mais celle de réciprocités indirectes trigénérationnelles. C'est pourquoi la solidarité sort du cercle de la famille et réclame la médiation de l'Etat. Solidarité familiale, privée, et solidarité publique se combinent donc pour régler les rapports entre les générations.

Depuis, l'intervention du marché, particulièrement du marché financier, s'y est articulée, au point qu'il faille désormais envisager cette régulation intergénérationnelle de manière tripartite. Et selon les rôles qu'y tiendront, ou qu'on entend faire jouer, à ces différents acteurs, on obtiendra les différents scénarios censés résoudre les difficultés actuelles des dispositifs de la solidarité. Ainsi, on peut souhaiter renforcer le rôle du marché, limiter, voire supprimer, les « droits acquis » obtenus de l'Etat-providence qui constituent autant d'hypothèques sur les générations futures ; combattre l'hypertrophie des services sociaux et leur rentabilité décroissante ; rétablir un principe d'équité entre les générations fondé sur l'engagement et la responsabilité plus grande de l'individu et de sa famille. C'est la solution néo-libérale d'une comptabilité entre les générations fondée sur le Marché-providence. S'y opposent les partisans du *statu quo ante*, voire du renforcement des dispositifs sociaux, en prélevant éventuellement une dîme sur les marchés financiers. C'est la réponse sociale conservatrice d'une comptabilité entre les générations toujours fondée sur l'Etat-providence. Et puis, de plus en plus souvent, sont proposés des scénarios fondés sur la combinatoire « Etat-marché-famille ». Peuvent donc y être dénoncés tout à la fois les insuffisances du marché, lequel n'offre jamais les mêmes opportunités à tous et maintient, voire renforce, des inégalités sociales ; les dérives bureaucratiques et totalitaires de l'Etat-providence ; l'arbitraire du cœur qui règne malgré tout dans la chaleur du foyer familial et les contraintes de rôle qui s'y rencontrent comme en témoigne le caractère sexué, localisé... de l'aide apportée par les enfants au parent âgés ¹².

Marché-providence, Etat-providence, mais aussi parfois Famille-providence quand la méfiance se fait plus grande à l'endroit des deux autres. Dans ce dernier cas, on enregistre une valorisation de la relation familiale pour elle-même, du gain psychologique –et partant social- qui s'y trouve associé ; un calcul des gains monétaires indubitables ; l'enthousiasme pour certains savoir-faire traditionnels, mais aussi parfois pour des compétences techniques nouvelles. Tout cela forme un ensemble d'avantages qui peuvent faire préférer la famille dans la mise en œuvre de l'exercice solidaire. On notera, quand même, qu'on ne rencontre plus guère de discours se réclamant d'un solidarisme exclusivement familial. Les acquis sociaux historiques de la Sécurité sociale ne sont généralement pas remis en cause. Mais, dit-on, ils réclament à être complétés.

La famille, pour ce faire, a été largement sollicitée. Mais, à l'analyse, la complémentarité des solidarités familiales et des solidarités sociales fait largement problème¹³. De même le marché s'est trouvé sollicité -d'autres fois il a su se solliciter lui-même, banques et compagnies d'assurances offrent depuis longtemps toutes sortes de formules d'épargne et de capitalisation susceptibles d'améliorer l'ordinaire des retraités et, surtout, des futurs retraités. Mais les marchés, particulièrement les marchés financiers –nous l'éprouvons encore ces jours-ci- sont incertains, capricieux, si ce n'est fantasques. Difficile, dans ces conditions, d'asseoir une politique de solidarité générationnelle qui puisse toujours offrir les « sécurités » construites au cours du second XX^e siècle. Et qui plus est, satisfasse encore au principe de justice sociale qui se trouve véhiculé désormais dans l'idée même de « solidarité ».

Autrement dit, la solidarité qui se trouve réclamée entre les générations doit résoudre l'équation suivante :

- ne pas faire baisser le niveau des « sécurités » acquises,
- ne pas produire de génération sacrifiée et de génération privilégiée,
- ne pas enfermer l'individu dans les rôles sociaux renversant l'ordre des soucis, c'est-à-dire faisant passer le souci de l'autre devant le souci de soi, ou pour le dire encore autrement, ne pas favoriser le retour dans le foyer conjugal du (de la ?) patriarche tyrannique.

6-Ce qu'on appelle les conséquences du vieillissement pour les dispositifs sociaux

Il n'est donc certainement pas de mise de continuer à professer que le vieillissement de la population est *ipso facto* synonyme de ralentissement des activités économiques, sociales et culturelles. Il n'est pas non plus de mise de rallier les plus jeunes générations, plus exactement les plus jeunes de la génération des actifs, au slogan *no future*. Car il n'est peut-être pas de mise d'annoncer la mort des dispositifs sociaux.

Nous l'avons dit, la complexité des paramètres contextuels est telle qu'il est souvent imprudent de faire des prévisions et de formuler des prédictions à l'échelle d'une ou deux décennies, cela devient suicidaire à l'horizon du demi siècle. Et puis, nous l'avons dit également, la plupart de ces prévisions se font sous hypothèse de permanence des caractéristiques de situation, alors qu'au même moment on enregistre chez les individus, dans les familles, à l'échelon d'une classe d'âge ou sur un parcours générationnel, de nouveaux comportements, l'adoption de nouvelles valeurs et la définition de nouvelles normes. C'est pourquoi, dans nos travaux, nous retenons un axe d'analyse accordant une plus grande place à l'approche fine des âges de la vie, de leurs comportements et de leurs systèmes de valeurs.

Pour autant, on ne saurait passer sous silence ce qu'on appelle les conséquences du « vieillissement démographique » sur les dispositifs sociaux. D'abord, parce que au-delà des effets de masse critique

purement mécaniques, cela entraîne des interrogations sur la philosophie impliquée par ces dispositifs. Notons, à titre de prémisse, que notre Etat-providence de référence a été conçu et constitué sur la base des données économiques et démographiques des années 30 à 50. Son schéma directeur initial était des plus simple : l'équilibre générationnel des contributions/bénéfices ¹⁴. Ce qui réclamait bien sûr le maintien *ne varietur* des données démographiques et socio-économiques. Aussi bien les mutations économiques de l'Après guerre –les fameuses Trente glorieuses-, que le renversement de tendance démographique connu sous le nom de *baby-boom*, ou les politiques volontaristes d'élargissement de la protection sociale, ont introduit une nouvelle donne pour ces dispositifs sociaux. La base du système s'était ainsi progressivement déstabilisée. Les retournements de conjoncture postérieurs ont alors pu favoriser l'éclosion de prophéties alarmistes quant au devenir de ces dispositifs sociaux.

Certes au creux de la vague de la crise de l'emploi, le rapport contributeurs/bénéficiaires, et surtout les projections à l'horizon 2010-2020, ne pouvaient qu'inquiéter. Elles pouvaient d'autant plus inquiéter qu'on avait pu établir que la « récupération » des cotisations de retraite versées qui était rarement atteinte à l'origine du système, était devenue maintenant la règle. A l'origine, lorsque l'espérance de vie à la naissance était de 56 ans comme en 1935, ou même 65 ans comme en 1955, cette « récupération » ne pouvait se faire qu'après dix années de perception de la pension de retraite. Exceptionnelle donc, quand l'âge de la liquidation des droits à la retraite se faisait à 65 ans –du moins dans la très grande majorité des cas. Mais, aujourd'hui, quand l'espérance de vie atteint plus de 73 ans pour les hommes et 84 ans pour les femmes, que la liquidation des droits se fait à 60 ans, la « récupération » est non seulement la règle mais bien souvent le rapport s'inverse. C'est un déficit de cotisations qui est accusé. De ce point de vue, la pérennité du système des retraites par répartition est mise à mal. Pourtant ce système avait eu l'avantage, sur les systèmes par capitalisation expérimentés antérieurement (loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrière et paysanne, loi du 30 avril 1930 sur les assurances sociales), de ne plus le soumettre aux conséquences de l'inflation monétaire.

La réforme s'impose donc. D'autant que les projections financières, régulièrement réalisées à travers les différents rapports et autres *Livre blanc*, indiquent des besoins de financement complémentaire toujours en progression.

Au niveau politique, certaines voies de réformes ont été écartées. Le basculement vers un système privatisé de capitalisation, à l'image des « fonds de retraite » nord-américains. D'autres ont déjà été –partiellement- mises en œuvre. La loi du 22 juillet 1993 a modifié les conditions de liquidation de la retraite, pour les salariés du régime général (la pension à taux plein est progressivement portée à 40 années de cotisations et non plus 37,5). Un changement du mode de revalorisation des pensions a également été adopté. Indexation sur les prix et non plus sur les salaires. Resterait encore à harmoniser les différents régimes, ce qui heurte bien des corporatismes. La mise en place d'une retraite progressive est parfois évoquée.

Bref, le « vieillissement démographique » a bien des conséquences directes sur les dispositifs sociaux. Mais il n'en ruine pas la philosophie, celle des « sécurités », il ne fait que rendre plus indispensable

leur réforme. Mais on notera, pour terminer, que les individus concernés par ces réformes ont d'ores et déjà anticipé, à leur échelle et de manière variable selon leur position socio-économique, les manques à gagner des dispositifs sociaux.

Michel MESSU
Université de Nantes
GRASS/CNRS

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ Anne-Marie Guillemard, 1980, *La vieillesse et l'Etat*, Paris, PUF.
- ² Ségolène Royal, 1987, *Le printemps de grands-parents*, Paris, Laffont.
- ³ Robert Rochefort, 2000, *Vive le papy-boom*, Paris, O. Jacob, p. 102.
- ⁴ Patrice Bourdelais, 1993, *L'âge de la vieillesse*, Paris, Odile Jacob.
- ⁵ Patrice Bourdelais, 1993, *L'âge de la vieillesse*, Paris, Odile Jacob, p. 154.
- ⁶ Hervé Le Bras, 1994, « Le vieillissement de la population : de la rhétorique à l'idéologie », *Revue française des affaires sociales*, 48/1, pp. 157-177.
- ⁷ Robert Rochefort, 2000, *Vive le papy-boom*, Paris, O. Jacob, p. 72.
- ⁸ Guy Poquet avec la collaboration de Laurent Facon-Soret, 1998, « Les enfants du baby-boom face à leur avenir », Rapport CREDOC réalisé pour *Les dossiers d'ILC-France*.
- ⁹ Xavier Gaullier, 1998, « Pour un New Deal entre générations. Âges mobiles et générations incertaines », *Esprit*, 10, pp. 5-44.
- ¹⁰ Michel Messu, 2000, « Famille et société : quelles solidarités ? » in Michel Chauvière et Al., *Les implicites de la politique familiale*, Paris, Dunod, pp. 123-132.
- ¹¹ André Masson, 1997, « La famille au secours de l'équité et la solidarité intergénérationnelle », *Gérontologie et société*, n° 81.
- ¹² Voir Claudine Attias-Donfut, 1995, *Les solidarités entre les générations*, Paris, Nathan.
- ¹³ Michel Messu, 2000, *Op. cit.*
- ¹⁴ Jean-Marie Poursin, 1992, « L'Etat-providence en proie au démon démographique », *Le Débat*, n° 69.